L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI [illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

[illegible]

Le seul théâtre ouvert en ville.

[illegible]

Grand Concert Sacré.

[illegible]

CHŒUR

CATHEDRALE,

Sous la direction de

Mr J. CARTIER,

[illegible]

Programme.

1\. [illegible] par M. J. Cartier.

2\. [illegible]

3\. Duo, Qui tollis [illegible]

4\. Solo pour Cornet à piston avec sourdine [illegible]

5\. [illegible]

6\. Prière de "Lohengrin" [illegible] Wagner.

7\. Trio, Lux Æterna [illegible]

8\. Solo d'Alto "Credo" [illegible]

9\. Solo de Ténor, Ave Verum [illegible] Gounod.

10\. [illegible]

11\. [illegible]

12\. Grande Marche Finale [illegible] par M. Cartier.

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST-MAURICE,

(CASERNEMENT VERSAILLES.)

QUATRIÈME

GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE

ANNUELLE,

Le Dimanche, 20 Avril 1879,

—AU—

MAGNOLIA GROVE,

DANS LES CASERNES DES ETATS-UNIS.

(Coin Délery et Levée.)

COMITÉ D'ARRANGEMENT:

[illegible]

NOTA—Les Cartes [illegible]

Prix du Billet: 50 cents.

[illegible]

Par ordre du Conseil d'Administration.

PAUL ESTEBEE, Président.

F. D. [illegible], Secrétaire.

Grande Ouverture de la Saison.

Mode de Printemps.

LEON GODCHAUX,

31 & 33 ..... Canal ..... 31 & 33

Je suis prêt à fournir aux acheteurs les dernières nouveautés et les modes les plus élégantes en

Vêtements pour Hommes,

Jeunes Gens,

Jeunes Garçons,

Et Enfants,

faits des étoffes de saison du dernier genre.

Les acheteurs de la campagne sont tout particulièrement invités à venir examiner mon stock avant de faire d'autres achats.

LEON GODCHAUX,

31 & 33 rue du Canal,

Nouvelle-Orléans.

LAWRENCE & TAYLOR,

[illegible]

Reçoivent des consignations de produits [illegible]

[illegible]

Banquiers: National Provincial Bank of England.

[illegible]

Avis spécial.

[illegible]

Chaussures.

M. ANDRIEU [illegible]

[illegible]

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

A. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

[illegible]

Wm. J. YOUNG,

[illegible]

OFFICIEL.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 20 [illegible]

[illegible]

On évitera et frais et embarras en payant immédiatement.

ALF. H. ISAACSON,

Amendements à la Charte de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

[illegible]

ARTICLE DIX-HUIT.

[illegible]

ARTICLE DIX-NEUF.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 10 février 1879.

J. G. RICHARDSON,

[illegible]

La Banque du Sud en liquidation.

AVIS.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 19 mars 1879.

[illegible]

HENAUX, FERNER & HALL, Avocats.

[illegible]

Nlle-Orléans, 24 mars 1879.—Des propositions cachetées pour le bail d'un certain morceau de terre [illegible] jusqu'à midi, JEUDI, 3 avril 1879.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

[illegible]

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.—No 194 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 mars 1879.—L'élection annuelle de onze directeurs [illegible] LUNDI 7 avril 1879, entre 10 heures du matin et 2 heures du soir.

G. W. NOTT,

Secrétaire.

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dépositaire des Etats-Unis.

[illegible]

BONS DE 4 POUR CENT DES ETATS-UNIS.

Les Bons des Etats-Unis de 1867 [illegible]

11 mars—1 m.

New Orleans Savings Institution—[illegible]

[illegible]

DAVID URQUHART,

Président.

C. COHN,

AF'D MOULTON,

ED. A. PALFREY,

THOS. J. ADAMS,

CHAS. J. LEEDS,

Directeurs.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après 14 [illegible] l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

[illegible] CANAL [illegible]

DENTS ARTIFICIELLES

[illegible]

Dents naturelles extraites

[illegible]

C. F. MALONEY, 150 Canal, [illegible]

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 16 rue Baronne.

[illegible]

DENTAL PLACE.

19 Esplanade 19

G. C. LYON,

DENTISTE

[illegible]

G. PITARD,

201 & 203 [illegible] DU CANAL,

Importateur de quincaillerie et de poêlerie.

Agent [illegible]

[illegible]

AMBI-PAPIER-PEINT.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 194 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

A. A. LELONG,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de valeur et améliorées [illegible] le Second et Troisième District.

No [illegible] Decatur, entre Esplanade et Quartier, vis-à-vis de la Monnaie des Etats-Unis.

[illegible]

No 257 rue Claiborne, coin Ursulines.

No 256 rue des Ursulines, coin Claiborne.

No 69 rue [illegible] entre Royale et Bourbon.

[illegible]

No 257 rue Marais, près Columbus.

No 32 rue St-Antoine, près Amour.

[illegible]

Rue du Canal, entre Roman et Derbigny.

Vente par [illegible] W. CASEY, receveur de la New Orleans National Banking Association.

[illegible]

W. CASEY, receveur de la NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION, les propriétés de valeur ci-dessous décrites:

1° Deux certains morceaux de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Planché, St Bernard, [illegible] devant P. Lacoste, anciennement un notaire de cette ville, le 24 septembre 1856, [illegible]

[illegible]

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

3° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Royale, Bourbon et [illegible]

[illegible]

4° Un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible]

[illegible]

[illegible] Acte de vente pardevant G. Legardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

mars23—[illegible]

Magnifiques Lots de Terre dans Dorgenois et Quartier, Second District.

Vente par [illegible] syndics [illegible]

Cour de District des Etats-Unis pour le District de la Louisiane—No. 1504.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, [illegible] SAMEDI, 29 mars 1879, [illegible]

[illegible]

Termes et conditions—1/2 comptant, balance [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible] briques à trois étages, [illegible] No. 81 rue [illegible]

[illegible] et de produits de l'Ouest.

Résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, No. 197 rue St-Claude, entre celles Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Résidence de famille en briques à deux étages, avec mansarde, No. 205 rue St-Claude, entre celles Dumaine et Ste-Anne, Second District.

Maison en bois à deux corps de logis avec [illegible] No 201 rue St-[illegible]

Résidence de famille en briques à deux étages avec mansarde, No 207, rue St-Claude, entre [illegible]

Maison en bois à deux corps de logis, No 190 rue Dumaine, entre St-Claude et Tremé.

Maison en bois à deux corps de logis, Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé, Second District.

[illegible]

Résidence de famille, en bois No 121 rue St-Philippe, entre Rempart et Bourgogne, Second District.

[illegible]

et Bayou, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 160 rue Ste. Anne entre Rempart et Bourgogne, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No 179 rue Bourbon entre Ste. Anne et Dumaine, Second District.

Résidence en briques, pour famille, No [illegible]

Résidence en briques, pour famille, No 203 rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine, Second District.

Magasin [illegible] No 7 rue [illegible] Decatur, Second District.

Résidence de famille, en briques, [illegible] entre Bienville et Douane.

Résidence de famille, en briques, [illegible] No 15 rue [illegible] Bienville et Douane.

Une maison de résidence en briques, à trois étages, No 149 rue Bienville, coin Bourgogne et Bienville, Second District.

Une maison de résidence en briques, à trois étages, No 150 rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne, Second District.

Une maison de résidence, en briques, à trois étages, No 158 rue Bienville, entre Remparts et Bourgogne, Second District.

Une maison de résidence et magasin en briques à trois étages, avec attenance, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, Second District, occupée au rez-de-chaussée par Mme Rapho, modiste.

Une maison de résidence en briques à deux étages, No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, Second District, occupée par le Dr Borde.

Une maison de résidence avec magasin, en briques à trois étages, No 15 rue [illegible] Canal [illegible] occupée au [illegible] chaussée par la "Compagnie d'huile septoline."

Un magasin en briques à deux étages avec un grand entrepôt en briques, No. 43 rue Decatur, entre Douane et Bienville, second district, occupé par M. Lucien Délery, importateur d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, etc.

Forester Brugier et als.

—vs—

Dame Vve Sophie Brugier, tutrice, et als.

Vente en partage No. 41,000.—Deuxième Cour de District, Paroisse d'Orléans

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, [illegible] No 46 rue Royale—JEUDI, 3 avril 1879, [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible] district de cette ville, dans l'îlet No 10½, désigné par la lettre O dans le plan de J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 10 février 1879 [illegible]

[illegible]

10° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible]

[illegible]

11° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2d district de cette ville, dans l'îlet No. 96 [illegible]

[illegible]

12° [illegible]

[illegible]

13° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

14° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

15° Un certain lot de terre avec les bâtisses [illegible]

[illegible]

16° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible]

[illegible]

17° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le [illegible]

[illegible]

18° Un certain lot de terre avec les bâtisses [illegible]

[illegible]

19° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, [illegible]

[illegible]

20° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]

[illegible]

21° [illegible]

[illegible]

22° Un certain lot de terre, ensemble avec les [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible] Les améliorations comprennent [illegible] magnifique résidence en briques à trois étages [illegible]

[illegible] Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1879, au taux de $125 par mois.

24° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville désigné par la lettre P sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Decatur, Douane, Bienville et Chartres, [illegible]

[illegible]

25° Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, désigné par la lettre K, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879, borné par les rues Magazine, Poydras, Lafayette et Camp, [illegible]

[illegible]

CONDITIONS—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs.

Termars—8, 6, 15, 22, 29 mars, 3 avril

VENTE PEREMPTOIRE A L'ENCAN, PAR ORDRE DU PRESIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CREDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

De Propriétés améliorées, admirablement situées dans le Premier, Second et Troisième Districts.

Coin des rues St-Antoine et Solidelle. Coin des rues Palmyre et Dorgenois.

Nos 192 et 192 1/2 rue Marigny, entre celles Girod et Urquhart.

No 277 1/2 rue St-Louis, entre celles Robertson et Claiborne.

No 453 rue Ste-Anne, entre celles Miro et Tonti.

Avenue Jourdan, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

No 91 rue Ursulines, entre celles Bourbon et Dauphine.

No 300 rue Hôpital, entre celles Roman et Derbigny.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No. 46 de la rue Royale—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, il sera vendu à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CELLES CANAL ET DOUANE, par ordre de [illegible] PRÉSIDENT ET DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DU CREDIT FONCIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, les propriétés ci-dessous, à savoir:

[illegible]

Pour plus amples détails, voir les plans à la Bourse.

Termes et conditions—1/2 ou 1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans ou 1, 2 et 3 ans, au gré des acquéreurs, [illegible]

[illegible]

Actes de vente pardevant G. Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs.

mars23—33 à la vente

Succession de Louis Théodore Moreau.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

No 40,891.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No. 46 de la rue Royale—LUNDI 31 mars 1879, ET LES JOURS SUIVANTS, à [illegible] il sera vendu, à l'enchère publique, [illegible] d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mars 1879, pour le compte de la dite succession, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, comprenant en partie:

Chemises en toile et en coton, chaussettes de soie, cols, parfumeries, jouets, porcelaines, [illegible] bonneterie, [illegible] parapluies en soie et en coton, brosses à dents, à cheveux et à linge, peignes, éventails, porte-monnaie, articles de fantaisie, [illegible] à jouer, accessoires, fournitures de coiffeurs, bonbons de toutes descriptions, bijouterie de fantaisie, cure-dents, rubans, galons, cosmétiques, guipures, lainages et un grand assortiment d'articles trop long à énumérer.

AUSSI

Comptoirs, vitrines, vitrières, installations de magasin et installations de gaz, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.

19 mars—29, 23, 27, 31 & suiv. cs.

Résidence de famille No 67 rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants, Troisième District.

Succession de Veuve J. B. Troxler, No 41082.—Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, [illegible] No 46 rue Royale—SAMEDI, 19 avril 1879, à midi, il sera vendu à l'encan à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre Canal et Douane—par ordre des Héritiers, [illegible]

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, St Claude ou Bons-Enfants, Kerlerec, et Mystérieuse ou Columbus, [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 au prix d'adjudication et requis de faire un dépôt de 10 cts sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mars—15, 25, avril 1, 8, 15, 19.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et terrains nus dans le Premier, Second, Troisième et Sixième District de cette ville et dans la Paroisse St-Bernard, Billets Hypothécaires, Bon de la ville de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

Demi îlet de terre, borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carolton.

Six Terrains nus faisant face aux rues des Champs-Elysées, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste.

No 93 rue des Remparts entre celles Gravier et Perdido.

Rue Craps, entre celles Musique et Poëte.

Rue Musique, entre celles Amour et Craps.

No 244 rue des Remparts, entre celles Girod et Julia.

No 162 rue St-Philippe, entre celles St-Claude et Tremé.

Coin des rues Ursuline et Tonti.

No 372 rue des Ursulines, entre celles Galvez et Miro.

No 301 rue Dauphine, entre celles Hôpital et Quartier.

Coin des rues Dauphine et Quartier.

Coin des rues Orléans et Bourgogne.

Rue Baronne, entre celles Julie et St-Joseph.

No 236 rue du Canal, entre celles Franklin et Tremé.

Rue Euphrosine, entre celles Clara et Martin.

Rue North Market, entre celles Nouvelle-Levée et Tchoupitoulas.

Morceau de terre sur le Bayou Terre aux Bœufs dans la paroisse St-Bernard.

Succession de Pierre Villarceaux Macarty.

Isidore E. Albin Macarty et al.

vs.

Mme Veuve de Phelps et autres.

No 40,503.

Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 26 avril 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 18 mars 1879 et signé le 22 mars 1879, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, billets hypothécaires et bons, à savoir:

1° SIX CERTAINS MORCEAUX DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Marigny, Girod et St-Jean-Baptiste, lesquels lots sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, d'après un plan [illegible] Drouet, notaire en cette ville, en date du 9 décembre 1871, et ayant d'après le dit plan les dimensions suivantes: le lot A mesure 80 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, [illegible]

[illegible]

2° LA MOITIÉ D'UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, David et Avenue Carrollton, [illegible]

[illegible]

3° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, [illegible]

[illegible]

4° UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pitt, Amelia, Prytania et Peniston, [illegible]

[illegible]

5° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues St Jean, Cirque, Girod et Julia, et mesurant 25 pieds, 9 pouces de face rue du Cirque, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le plan de C. A. Hedin, ex-voyer, daté du 8 décembre 1850, [illegible]

[illegible] Cette propriété porte le No 244 de la rue des Remparts. Elle a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty, décédé, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 2 juin 1874, et a été enregistrée au bureau des Transferts, le 19 juin 1874, à la page 278 du livre 108.

6° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, rue Musique, entre Amour et Craps, [illegible]

[illegible]

7° UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, Music, Amour et Poëte, [illegible]

[illegible]

8° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cirque, Dryades, Gravier et Perdido, [illegible]

[illegible]

9° TROIS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, Tonti, Miro et St Philippe, désignés par les Nos 4, 5 et 9. [illegible]

[illegible]

10° UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Ursulines, St-Philippe et Miro, [illegible]

[illegible]

11° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Galvez et Miro, [illegible]

[illegible] Cette propriété porte le No 372 de la rue des Ursulines. Elle a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty d'Omer Drouet, le 21 janvier 1870 et enregistrée au bureau des Transferts à la page 300 du livre 97.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

12° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face rue Dauphine, sur les profondeurs suivantes, savoir: 127 pieds, 10 pouces et 3 lignes du côté de la rue Hôpital, et 94 pieds, première profondeur du côté de la rue du Quartier, puis le terrain s'élargissant de 31 pieds, 11 pouces, une seconde profondeur de 33 [illegible] mesure à l'arrière-plan une largeur de 63 pieds, 11 pouces, 3 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence de famille en briques avec mansardes, grand corridor latéral, galerie, deux pièces au rez-de-chaussée, deux chambres et deux cabinets dans l'attique; une cuisine en briques à deux étages avec six chambres; une autre bâtisse en bois avec deux chambres et un cabinet; gaz, hydrant, lieux d'aisance, etc. La propriété a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty de dame Vve Jean B. Judice, le 30 septembre 1865, et est enregistrée au bureau des Transferts, à la page 239 du livre 89. Cette propriété porte le numéro municipal 301 rue Dauphine.

13° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Quartier, Hôpital et Bourgogne, formant l'angle des rues Dauphine et Quartier, et mesurant 42 pieds 2 pouces de face rue Dauphine, sur 95 pieds de face et de façade rue Quartier. Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, avec corridor aux deux étages, deux chambres de chaque côté du corridor à chaque étage, une vaste galerie fermée sur l'arrière aux deux étages, une cuisine en briques, à deux étages, avec quatre chambres, gaz, hydrant, citerne, lieux d'aisance, etc.

14° UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet compris entre les rues Dauphine, Hôpital, Quartier et Bourgogne, adjacent au terrain ci-dessus décrit No 13, et mesurant 22 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

15° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'arrière des terrains Nos 13 et 14 ci-dessus décrits dans l'îlet borné par les rues Quartier, Dauphine, Hôpital et Bourgogne, mesurant 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de face sur la rue Quartier, sur une profondeur de 65 pieds entre lignes parallèles. Les 13e, 14e et 15e morceaux de propriétés formaient anciennement un seul morceau de terre.

16° UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans le carré d'îlet, borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste-Anne et Dauphine, et mesurant environ 40 pieds de face rue d'Orléans, sur environ 80 de profondeur et de face rue Bourgogne. Les améliorations comprennent un bâtisse basse à un étage, qui a été occupée comme magasin d'épiceries pendant plus de quarante ans. La dite propriété a été achetée par Pierre Villarceaux Macarty, décédé, du shérif de la paroisse d'Orléans, le 25 avril 1844; elle est enregistrée à la page 250 du livre 35 au bureau des transferts.

17° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, St-Joseph et Carondelet, étant le lot le plus rapproché de la rue St-Joseph de deux lots désignés par les Nos 10 et 11 sur un plan tiré par Louis Surgi, arpenteur, le 4 octobre 1841, déposé au bureau de Théodore Seghers notaire. Le dit lot mesure 23 pieds 6 pouces de face à la rue Baronne sur 90 pieds 1 pouce et 1 3-5 ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence de famille, en briques, à trois étages, avec vestibule et salons doubles au rez-de-chaussée, vestibule et deux chambres aux deuxième et autant au troisième, une cuisine en briques à deux étages, avec sept chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, water works, gaz, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 231 rue Baronne, et a été acquise par feu Pierre Villarceaux Macarty de Aaron Kursch, le 3 août 1871, elle a été enregistrée au Bureau des Aliénations, livre 100, folio 156.

18° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Franklin et Tremé, désigné par le No 2 sur un plan de Mulhausen daté le 19 mai 1844 et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ancien notaire de cette ville, mesurant 26 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un édifice en briques convenable pour une grocerie, confiserie, magasin de marchandises sèches ou tout autre commerce. Cette propriété porte le numéro municipal 236 rue du Canal. Elle a été acquise par Pierre Villarceaux Macarty de Francis et Louis Pifiet, le 15 mai 1860.

19° UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le premier district de cette ville, désigné comme lot No 4 de l'îlet No 15 qui est compris entre les rues Clara, Martin, Euphrosine et le chemin coquillé, d'après le plan de G. F. Dunbar, ancien arpenteur, daté le 9 janvier 1845, et déposé aux archives de D. L. McCay, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure 31 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de 123 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 3, et 126 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 5; avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

20° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues North Market, New Levee, St Joseph et Tchoupitoulas, désigné par le No [illegible] d'un plan dressé par [illegible] déposé en l'étude de W. J. Castell, notaire de cette ville, le 12 mai 1866, dans le Livre de Plans No 1. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, 22 pieds 4 pouces de face à la rue North Market sur une profondeur entre lignes parallèles de 56 pieds 1 pouce. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

21° UNE CERTAINE PORTION DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui [illegible] bayou Terre aux Bœufs et ayant les dimensions suivantes: [illegible]

[illegible]

BILLETS.

22° Deux billets tirés par J. Lemarié, à la date du 14 mai 1877, respectivement pour trois mille cinq cents piastres ($3500) et trois mille piastres ($3000), payables le 20 avril 1878, [illegible] assurés par hypothèque par acte passé devant O. Drouet, notaire, le 14 mai 1877.

23° Un billet d'Antoinette Fabre, daté du 6 septembre 1877 pour deux mille deux cents cinquante et une piastre ($2251), assuré par hypothèque par acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, le 6 septembre 1877, payable le 6 septembre 1878.

24° Un billet de L. Roland, daté du 28 juin 1877, pour mille piastres ($1000), payable à un an de date, par lequel cinquante piastres ($50) ont été payées à compte et pour la balance, renouvelé et étendu au 20 juin 1879, et tout l'intérêt payé à cette date.

25° Un billet de Thomas Jorda, daté du 9 janvier 1878, de cinq mille piastres ($5000), payable à un an de date, assuré par hypothèque par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 9 janvier 1872, avec intérêt payé jusqu'au 9 mai 1878.

26° Un billet de Victoria McCarty, daté du 4 septembre 1868, pour mille cinq cents piastres [$1500], assuré par hypothèque par acte passé devant A. Dreyfous, notaire, payable à un an de date et étendu au 15 juin 1879, et tout l'intérêt payé jusqu'à cette date.

27° Un bon de la ville de la Nlle-Orléans No 2866 à la date du 1er juin 1870 pour mille piastres, avec le coupon d'intérêt y attaché.

Termes et conditions—Pour les billets et le bon comptant au moment de l'adjudication; et pour les immeubles, une moitié comptant, et la balance à un crédit d'un an par billet de l'acquéreur, [illegible] portant hypothèque spéciale et privilège et gage de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, la charge de 5 pour cent pour émoluments d'avocat pour le cas de procédures judiciaires pour le recouvrement du paiement des billets ou une partie de billet et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur devant tenir les bâtisses assurées et transférer la police d'assurance au porteur des billets, et assumer toutes les taxes payables et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication et devant être requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23mars—23, 25 avl. 8, 15, 22, 26

PAR CONSENTEMENT DES PARTIES.

Belle résidence de famille à deux étages avec mansarde, rue Ste-Anne, entre Bourgogne et Remparts.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, No 46 de la rue Royale—JEUDI, 3 avril à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET ENCANTEURS, rue Royale, entre Douane et Canal, par consentement des parties, un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Bourgogne et Remparts, mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de 127 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle maison de résidence à deux étages avec mansarde, devanture en briques, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger, habitant le côté, trois chambres à coucher au second, cuisine haute en briques, ayant 5 chambres, etc, lieux d'aisance, citerne, hydrant, etc. La proximité de cette propriété des marchés, des chars de ville, du lac, des écoles, des églises, des lieux d'amusements et autres, et le quartier respectable où elle se trouve, la recommandent aux capitalistes comme placement d'argent et aux familles comme résidence avantageuse.

Termes et Conditions—1/2 comptant la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 [illegible] d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la charge de 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets ou une portion. L'acquéreur s'engageant à tenir la propriété assurée [illegible] et en transférera la police à qui de droit [illegible] toutes les taxes dues et exigibles [illegible] en sus de son adjudication, et tenu de [illegible] il sera requis de [illegible] de 10 o/o sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. D. D[illegible] taire, aux frais de l'acquéreur.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans vs. Jean Baptiste Laurent,

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA PAROISSE D'ORLEANS.—No 9,645.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le second district de cette ville, le SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St Philippe et Ursulines, mesurant, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété anciennement occupée par L. Carrere, et de l'autre par celle qui appartenait anciennement à Madeleine Lassalle, et est la même propriété que le dit J. B. Laurent acheta de J. A. E. Bonnet, d'après un acte de vente passé pardevant A. E. Bienvenu, un notaire de cette ville, le onzième jour d'avril 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de la vente.

J. R. ALCÉE GAUTHREAUX,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

LA RÉSIDENCE DUFOUR

avec

Un îlet de terre sur la rue de l'Esplanade, entre les rues Dupré et White, pour le compte d'un propriétaire absent, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau 31 rue du Camp—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan pour le compte d'un propriétaire absent:

Cette belle résidence, comprenant un îlet entier, borné par les rues Esplanade, St-Jean, White et Dupré, mesurant environ 330 pieds de face à la rue de l'Esplanade, 222 pieds de face à la rue St-Jean, 110 pieds de face à la rue White et 233 pieds à la rue Dupré.

La bâtisse est construite sur un basement en briques, comprenant vestibule, 6 chambres, chambre à bain et cuisine, 3 grandes citernes et puits dans la cour. Le corps de logis principal contient un vestibule central, 7 beaux appartements, 2 cabinets et galerie. L'attique est bien fini et contient 4 chambres, toutes bien décorées et bien éclairées; remise pour voiture, écurie, poulailler, etc. Le terrain est planté d'arbres fruitiers de choix et d'arbres d'ornement.

Comme résidence de famille cette propriété ne peut être surpassée. Des cartes d'admission seront délivrées aux personnes désirant examiner la propriété en s'adressant à l'encanteur. Possession en sera donnée le 1er mai.

Conditions—Un quart comptant au moment de la vente et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur avec toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt et 5 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; la propriété devra être assurée et la police transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumera en outre les taxes dues et exigibles de 1879 en sus du prix d'adjudication. Actes de vente pardevant J. Abat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—29, 30, avril 5, 12 au 19.

Magasin en briques et résidence, Nos 101 & 103 rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No. 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 5 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan pour cause de déménagement—

Le magasin en briques à un étage et la résidence en briques à deux étages dans le fond, désignés par les Nos 101 & 103 rue Conti, dans l'îlet borné par les rues Conti, St Louis, Dauphine et Bourgogne; le lot mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur de 61 pieds 9 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent, honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication. Acte de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 mars—

Pour clore l'intérêt d'un propriétaire absent.

Maisons cottage de choix dans les rues Bagatelle et St-Antoine, Troisième District.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau, rue du Camp No 31—SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'encan, pour le compte d'un propriétaire absent, les propriétés dans le Troisième District ci-dessous décrites, à savoir:

1° Cette jolie résidence en bois [cottage], couverte en ardoises, désignée par le No 76 rue St-Antoine, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annette, Moralès et Urquhart. Elle contient corridor, deux chambres, galerie, cuisine en bois à un étage dans laquelle il y a 2 chambres, cabinet, cuve hangar, &c.

2° Les deux cottages en bois désignés par les Nos 54 et 56 rue St-Antoine, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Annette, Moralès et Bons Enfants. Chaque cottage est bâti sur des lots séparés et contient 2 chambres, 2 cabinets, galerie, cuve, hangar, &c.

3° Le cottage en bois à deux corps de logis, désigné par le No 394 de la rue Bagatelle, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Remparts, Craps et Craps, contenant 2 chambres et cuisine à chaque corps de logis.

4° Le grand terrain et maison en bois, à un étage, bâtie au fond du terrain désigné par le No 114 rue Bagatelle, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Union, Remparts et Bons-Enfants, contenant 2 chambres, 4 cabinets, galerie devant et derrière, cuisine, hangar, etc.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, avec toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, à 5 pour cent, honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance, les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mars à la vente.

ANNONCES JUDICIAIRES.

La résidence en briques à deux étages formant le coin N. E. des rues St Claude et St Philippe.

Succession de Jean Rey.

No 40,980. Seconde cour de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux No 31 de la rue du Camp—SAMEDI 12 avril 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1879, dans l'affaire de la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite:

Un certain morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Remparts, St Philippe et Ursulines, d'après un plan dressé par E. Surgi, en date du 15 juin 1849, déposé dans le bureau de L. T. Caire, notaire, mesurant, en mesure américaine, trente-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue St-Claude sur soixante-trois pieds cinq pouces de profondeur, de face et de face à la rue St-Philippe, etc, désigné par le numéro un du dit îlet d'après le dit plan.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, avec dépendances, solidement construite, contenant le confort et l'agrément, et une des résidences de familles les plus complètes du second district.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt, l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles pour l'année 1879; l'acte de vente devant contenir les clauses habituelles d'assurance et d'honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent, payables par l'acquéreur en cas de poursuites judiciaires pour recouvrir le paiement, et la clause de non-aliénation. Acte de vente pardevant A. Doriocourt, aux frais des acquéreurs.

15mars—15 22 29 avril 5 et 12

Un placement de première classe—Quatre magasins et résidences en briques, à deux étages, dans un des quartiers les plus populaires du 2e district.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp, SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu, à l'encan pour cause de départ.

Ces magasins et résidences continus en briques, à deux étages, situés au centre de la ville, solidement construits et bâtis pour l'agrément, au coin ouest des rues Bourbon et St-Pierre, dans l'îlet formé par les rues Bourbon, Dauphine, St-Pierre et Orléans. Ces propriétés sont désignées par les Nos — de la rue Bourbon et par les Nos — de la rue St-Pierre, bâtis avec soin pour emplacement d'affaires et résidences, subdivisés en corps de logis séparés. Cette propriété convient à cette portion respectable et centrale du Second District.

Cette propriété est toujours recherchée et est louée en ce moment à de bons locataires à raison de $1080 par an, par des baux. Située près de la cathédrale, des cours, marchés et lieux de plaisirs, elle lui assure des locataires constants.

Les capitalistes cherchant un placement de première classe sont priés de prendre en considération les avantages sans nombre qu'offre cette propriété.

Conditions—1/4 ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de huit pour cent par an d'intérêt, cinq pour cent honoraires d'avocat et transfert de la police d'assurance. L'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente, pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 mars—15, 16, 22 au 29

Le cottage en bois et résidence à 2 étages Nos 40 et 42 rue Robertson, entre les rues Bienville et Douane.

Vente positive pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31, de la rue du Camp — SAMEDI, 29 mars 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan avec le consentement des parties pour payer une hypothèque.

1° La résidence en bois à 2 étages No 42 rue Robertson, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Villeré, Bienville et Douane, contenant 4 chambres, cuisine séparée, cuve et allée de côté.

2° La résidence (cottage) en bois à un étage attenant à la première et désignée par le No 40 de la rue Robertson, contenant 4 chambres, cuve et allée de côté. Voir le plan à la vente pour les dimensions.

Conditions—Moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat; transfert de la police d'assurance et les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Kerr, notaire, aux frais des acquéreurs.

15mars—15, 16, 22 à la vente.

Vente positive du cottage en bois à deux corps de logis, et d'un grand lot au coin Claiborne et Ursulines.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux [illegible]

[illegible]

[illegible] sur une profondeur à la rue Ursulines de quatre-vingts pieds 8 pouces et cent cinq pieds deux pouces sur la ligne latérale du côté du chemin du Bayou et une largeur sur une ligne oblique dans le fond de soixante pieds trois pouces.

Conditions—1/2 ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance; les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1879 en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ms. Fahey, notaire.

15 mars—15, 16, 22 à la vente.

MATELAS

A Prix Extraordinairement Réduits

CHEZ

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44 ..... RUE DE CHARTRES 44

Près Douane.

Venez les voir.

J. J. DONAHOE.

1er mars—en 13 nov—[illegible]

L'Abeille [illegible]

[illegible]

COMPA[illegible]

[illegible]

COMPA[illegible]

[illegible]

AMERIQUE [illegible]

FRANCE [illegible]

LABRADOR [illegible]

Prix du pas[illegible]

Première cabine [illegible]

Deuxième [illegible]

Troisième [illegible]

[illegible]

Lloyd de [illegible]

STEAMERS [illegible]

LA NOUVE[illegible]

LE HAVR[illegible]

[illegible]

Les steamers [illegible]

Brunswick [illegible]

Nurnberg [illegible]

Hanover [illegible]

Braunschweig [illegible]

Nurnberg [illegible]

[illegible]

Pour New-[illegible]

[illegible]

CETTE LI[illegible]

[illegible]

POUR LA [illegible]

BAR[illegible]

[illegible]

DURHAM [illegible]

[illegible]

J. B. Solari & Sons,

Clark & Meader,

Geo Bearbrie & Co,

Chas. Ballejo,

J. K. Renaud & Co,

William Hart,

Saunders & Wilson,

J. W. Platt & Co.

Geo. Beck,

Adolpe Billet,

Dan Moriarty,

Chas. L. Schopp,

M. Hackett,

C. W. Roth,

James Tertell,

E. Entenstein,

Chas. Wirth,

Geo. Rice,

F. Jonville,

F. Degorge,

Peter Blaniere,

Louis Berrenot,

James Wilder,

H. [illegible] et plusieurs

2 mars—1 m—D. M.

FEUI[illegible]

LES M[illegible]

CENDR[illegible]

Par CEN[illegible]

[illegible]

Aussi bien M[illegible] cette fois un contr[illegible] ... Ah! dans[illegible] taigue, elle sait [illegible] élan divin", com[illegible] Elle serait bien at[illegible]

Il doit être plus [illegible] gois; Cendrillon [illegible] couronne de chev[illegible] à une tonsure. [illegible] face, et Karl Ame[illegible] une désillusion. [illegible] moitié, un gros [illegible] des yeux ronds, [illegible] épaules trapues... [illegible] préché le dimanche [illegible] Luca, lui-même [illegible]

Plus rien. Le [illegible] tre" qui [illegible] milieu de salon [illegible] brasure de fenêtre [illegible] autour de laquelle [illegible] pectueux. [illegible] que le grand [illegible] vient de Fiesole [illegible] Mon cœur bat [illegible] lire que l'attend[illegible] un certain trouble [illegible] leur. J'ai les lèv[illegible]